

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023**

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de M. Vincent BONY, Maire de Rive-de-Gier.

M. Julien CHANELIERE assure le poste de secrétaire de séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA

Était absent :

M. Didier DELDON

Ont donné pouvoir :

Carole TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leïla MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO)
Esther BONCORI (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Marc DERDERIAN (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

En préambule, M. le Maire expose que la séance se tient après un week-end particulièrement mouvementé. Il rappelle l'entière solidarité des élus avec les victimes des incendies qui se sont déroulés la nuit de samedi à dimanche. Il qualifie ces actes d'absolument révoltant et d'inacceptables. Il informe que tout est mis en œuvre pour retrouver les coupables et qu'il continuera d'exiger des moyens supplémentaires de la part de l'État pour la sécurité de la commune.

Mme Reynaud précise que son groupe apporte tout son soutien aux victimes et à leurs familles et condamne fermement ces actes inacceptables. Elle rappelle que cela fait 3 ans qu'elle déplore le manque de sécurité dans la commune et l'absence de déploiement de la vidéoprotection, qui aurait pu permettre d'empêcher qu'autant de véhicules ne brûlent. Elle regrette vivement « la ronde des policiers » de la municipale qui ne restent pas dans la commune et leur nombre insuffisant qui n'est toujours pas remonté à 12. Elle pense que Rive de Gier est « blacklistée » du fait du « turn over » des policiers. Elle considère que l'équipe majoritaire n'a aucune véritable politique sécuritaire. Elle indique également que Rive de Gier est classée en 6ème position sur 6 dans le classement des villes de la Loire de 10 000 à 20 000 habitants où il fait bon vivre. Elle met ce résultat en parallèle avec la situation de Firminy, classée dans les dernières sous mandat communiste, et qui arrive désormais en tête devant Montbrison. Elle considère que c'est donc faisable si on y met les moyens.

M. Valente condamne à son tour les incendies criminels et souligne que, par chance, aucune victime n'est à déplorer. Il attend une réponse exemplaire face à ces actes d'une violence inouïe. Il estime que le turn over au sein de la police municipale montre que le Maire a des problèmes de management.

M. Granata rejoint Mme Reynaud et M. Valente. Pour lui, le Maire a échoué concernant le retour de la police nationale à Rive de Gier et la sécurité. Il pense qu'il faut chercher d'où vient le problème concernant les agents de police municipale qui ne restent pas à Rive de Gier, pour pouvoir le traiter et avancer sur le sujet. Selon lui, les gens, notamment les personnes âgées, ne se sentent plus en sécurité sur la commune. Il demande au Maire de reprendre le projet d'un retour d'un commissariat à Rive de Gier à bras le corps.

M. Guichard estime que quand l'opposition attaque le Maire sur sa politique sécurité, elle attaque aussi les agents de police municipale. Il explique que les agents de police municipale travaillaient samedi soir jusqu'à 23h et que les incendies ont eu lieu à minuit. Le chef de la police municipale était là dimanche matin. Il rappelle que sous l'ancien mandat, la police municipale ne travaillait pas le week-end et qu'il n'y avait pas de patrouille de soirée. Il précise qu'il y a actuellement 9 policiers municipaux et qu'ils forment une équipe exceptionnelle. Sur les caméras de vidéoprotection, il indique

qu'il n'y avait plus de contrat de maintenance depuis décembre 2019, et qu'elles n'étaient même pas gérées par la police municipale mais par le service informatique. Il expose que les caméras ont été recentrées au niveau de la police municipale, qu'un diagnostic de toutes les caméras a été réalisé, que des réunions ont eu lieu avec la nationale, que l'installation de la fibre a été faite, que des entreprises ont été consultées... pour pouvoir mettre en place un vrai plan de vidéoprotection dès le mois de juin. De plus, il est prévu le recrutement de deux opérateurs de vidéo pour qu'il y ait du personnel pour visionner les caméras.

M. Granata rectifie les propos de M. Guichard : en aucun cas l'opposition ne critique le travail de la police municipale. Il estime seulement que la police municipale n'a pas les moyens suffisant pour faire son travail correctement. Il dit également qu'il n'est pas responsable de ce qui a été fait sous le mandat précédent. Il reproche à l'équipe majoritaire de ne pas avoir été dans l'anticipation des problèmes. Selon lui, il ne faut pas 3 ans pour faire un appel d'offre et les nouvelles caméras devraient être déjà opérationnelles.

Mme Reynaud acquiesce. Pour elle l'équipe municipale fait des choses mais ne va pas assez vite car ce n'est pas sa priorité. De plus elle considère qu'il faudrait un budget plus conséquent pour être à la hauteur. Elle souligne qu'il est trop simple de faire le procès de l'équipe précédente sur les caméras alors que les techniques et donc la qualité des images n'étaient pas les mêmes. Elle pense que la police municipale n'a pas les consignes.

M. Guichard demande de quelles consignes elle parle. Il dit que la police a une déontologie à suivre et qu'il ne peut pas leur dire de verbaliser ou non.

M. le Maire reprend la parole. Il comprend qu'il y ait de l'émotion dans ce débat car tout le monde est sous le choc de ce qu'il s'est passé. Selon lui, depuis début du mandat, le travail a été conséquent pour apporter des réponses aux ripagériens. Il rappelle notamment que depuis le début du mandat, il a mis en place, chaque mois, des rencontres avec le commissaire pour faire le point avec la police nationale, les pompiers, les bailleurs sociaux,... ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Rousset le coupe : « c'est faux ! »

M. le Maire explique qu'après avoir été reçu au ministère de l'intérieur, des renforts sont arrivés dans la vallée du Gier, mais cela n'a pas suffi. Il rappelle que son groupe est le seul à avoir protesté contre le projet de fermeture du commissariat et qu'il n'a vu le nom d'aucun élu de l'époque, ni celui de M. Granata sur la pétition qu'il avait alors engagé. Il regrette enfin que lors des dernières élections législatives, certains membres du conseil municipal ont préféré faire élire un soutien au Président Macron, qui ne prend pas les décisions nécessaires sur la sécurité, plutôt que l'autre proposition qui était là.

Mme Reynaud s'exclame avec indignation : « la NUPES !? »

M. le Maire reprend : il n'y avait pas de projet de budget quand son équipe est arrivée en 2020. Il pense que Mme Reynaud cherche surtout à faire parler d'elle dans cette histoire, à critiquer ceux qui travaillent pour trouver des solutions pour amener plus de sécurité aux habitants. Il considère qu'elle marche sur le malheur des gens plutôt que de conforter le travail qui est engagé.

M. Granata s'insurge et interpelle le Maire : « vous devriez faire attention à ce que vous dites ! »

M. le Maire estime qu'il y a un certain nombre d'expressions qui font du mal à ceux qui travaillent et qui se mobilisent. Il explique que c'est un travail qui nécessite un certain temps, comme dit par M. Guichard, mais qui va bientôt porter ses fruits. Il rappelle qu'il est difficile pour toutes les communes de trouver des policiers municipaux et de les garder. Il regrette le ton polémique utilisé à l'encontre du travail qui est mené par l'ensemble de l'équipe municipale. Il dément catégoriquement les allégations de l'opposition. Il dit que la séance plénière du CLSPD qui aura lieu prochainement démontrera les actions de prévention mises en œuvre.

Mme Reynaud dit qu'elle n'a pas reçu sa convocation au CLSPD. Elle souhaite rectifier 3 choses sur les propos qui ont été tenus. Premièrement, elle affirme qu'elle ne se met pas en scène, contrairement au Maire qui s'est affiché en 4 par 3 dès son élection. Elle ne lui permet donc pas de le dire. Elle s'indigne ensuite que le Maire dise qu'elle surfe sur la misère des gens. Enfin, sur les élections législatives, elle désapprouve vivement le fait que le Maire lui reproche d'avoir soutenu le

candidat UDI représentant la LREM alors qu'il s'est présenté après 1 an de mandat, avec la NUPES. Elle estime que cela n'a rien à faire dans un conseil municipal, que c'est de la politique politicienne.

M. Granata demande au Maire de vérifier sa pétition.

M. Rousset traite le Maire de menteur car il recevait tous les mois la Police nationale sous le mandat précédent.

M. le Maire rectifie : l'ancien maire de Rive de Gier ne rencontrait jamais le commissaire, c'est désormais officiellement le cas. Concernant les propos de Mme Reynaud, il estime qu'elle se permet des commentaires politiques sans en assumer les choix. Il rappelle que le Président Macron veut supprimer des services publics. Il réfute ensuite les propos disant qu'il se met en scène : il ne se met pas en scène, il va directement voir les gens. Il regrette que l'opposition ne parle de Rive de Gier qu'en négatif alors que c'est une ville où il fait bon vivre et que la municipalité apporte des solutions concrètes aux ripagériens tant en prévention qu'en protection, sans se mettre à la place de la police nationale.

Ordre du jour :

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022
ET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

- Rapport n°2023-02-1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'URGENCE
SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET SYRIE
- Rapport n°2023-02-2 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

PRÉSENTATION EN FIN DE SÉANCE DU RAPPORT DE M. LE MAIRE AU TITRE DE SA
DÉLÉGATION N° DEC_2023_0003 À 0014

M. le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les procès-verbaux des séances du 23 novembre 2022 et du 25 janvier 2023.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 23 novembre 2022.

Concernant le PV du 25 janvier 2023, Mme Reynaud demande le report du vote à la prochaine séance car elle souhaiterait que des modifications y soient apportées. Elle estime qu'il manque des éléments sur les propos du Maire concernant la région.

M. le Maire refuse un nouveau report. Il rappelle que les procès-verbaux ne sont plus des comptes-rendus exhaustifs mais des résumés des débats. Il demande donc un vote sans modification.

Le Conseil municipal adopte à la majorité le procès-verbal du 25 janvier 2023.

Votant contre : 7 (Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE)

S'abstenant : 2 (Jean-Pierre GRANATA, Jean-Marc DERDERIAN)

Le Conseil passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Rapport n°28/02/2023-1

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'URGENCE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET SYRIE

Direction en charge : Direction Générale des Services

Elu rapporteur : Vincent BONY

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que, dans la mesure où elles respectent les engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales sont libres de « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire »,

Contenu :

Lundi 6 février 2023, de violents séismes ont frappé le sud-est de la Turquie, près de la ville de Gaziantep, ainsi qu'une large partie du nord de la Syrie.

Le bilan humain s'établissait, une semaine après, à plus de 30 000 morts et l'ONU estime que ce bilan devrait « doubler ou plus ».

Au moins 870 000 personnes auraient besoin en urgence de repas chauds et jusqu'à 5,3 millions seraient actuellement sans toit rien qu'en Syrie.

La communauté internationale se mobilise, et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons.

Les collectivités locales peuvent aussi agir à leur échelle en mobilisant des aides d'urgence.

La commune de Rive de Gier souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place et souhaite manifester sa solidarité pour accompagner les populations lors de cette catastrophe.

Le Croissant-Rouge turc a lancé une opération de réponse à la crise et mobilisé des équipes dans plus de dix régions du pays, tandis que le Croissant-Rouge syrien apporte aide et soutien aux personnes dans le besoin dans les régions de Hama, Alep et Latt.

La Croix-Rouge française collecte des fonds pour venir en aide aux populations affectées. Ces fonds seront utilisés par la Croix-Rouge française et ses partenaires, la Fédération Internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir la Croix-Rouge française par l'attribution d'un don exceptionnel d'urgence d'un montant de 3000 €.

Débat :

M. Valente précise qu'il votera pour cette délibération. Suite à cette terrible tragédie, il souhaite apporter soutien à la communauté Turque de Rive de Gier avec laquelle il a des liens forts. Il mentionne l'organisation récente d'un convoi humanitaire avec des bénévoles et les remercie. Il demande pourquoi c'est la Croix-Rouge qui a été choisie et pas une ONG sur place directement.

M. le Maire explique que la Croix-Rouge travaille directement avec les Croissants-Rouge turc et syrien qui peuvent agir immédiatement. Il rappelle que la municipalité a permis à l'association culturelle

franco-turque de Rive de Gier de vendre sur le marché ripagérien, vendredi dernier, pour récolter des fonds. Il félicite toutes les personnes qui se sont engagées.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

M. le Maire expose ensuite la nécessité d'une délibération particulière : le plan pluriannuel d'investissement, pour moderniser la gestion de la commune et regarder de prêt l'état de son patrimoine. Il indique que plus de 72 millions d'euros sont nécessaires à être investis pour l'avenir de la commune. Il explique que pour la 1ère fois, Rive de Gier fait cet exercice collectif de partage, de transparence sur les besoins, les possibilités et donc les projets à venir dans les prochaines années. Cela amène à s'interroger sur la trajectoire financière de la commune car il ne s'agit pas de vendre des projets, il s'agit de les rendre possible et d'organiser ce travail.

Il interrompt donc le fonctionnement classique du conseil municipal pour présenter les éléments permettant de comprendre l'enjeu de cette délibération et cède ainsi, pour quelques instants, la parole au Directeur général des services :

M. Chammas, DGS, présente l'état des lieux de la situation de la commune.

M. le Maire présente à son tour les projets réalisés depuis 2020 et explique qu'une nouvelle dynamique de projets est indispensable, face à l'état critique du patrimoine. C'est pourquoi il propose un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour programmer et prioriser.

Rapport n°28/02/2023-2	
Objet : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)	
Direction en charge : Direction Générale des Services	Elu rapporteur : Jean POINT

Contenu :

**Plan pluriannuel d'investissement : un outil majeur de pilotage pour la ville et ses habitants
RIVE DE GIER INJECTE PLUS DE 72 MILLIONS D'EUROS DANS L'ÉCONOMIE LOCALE**

Pour la première fois dans l'histoire de Rive de Gier, la ville a élaboré en 2022 un plan pluriannuel d'investissement (PPI), proposé aujourd'hui à l'adoption.

Situé en aval de la planification stratégique et en amont de la programmation, le PPI contribue à la clarification de la stratégie d'investissement et prépare le travail de la programmation des AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement).

Il complète les outils de programmation déjà existants (tableau de bord, AP/CP) et apporte une vision stratégique en croisant les données des directions thématiques, des directions opérationnelles, de la direction des marchés et de la direction des finances.

Le plan pluriannuel d'investissement dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville sur 10 ans. Par nature évolutif, il sera actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Il s'agit donc :

- d'un véritable outil de gestion financière : il est programmatique et budgété sur la durée du mandat mais voit aussi plus loin ;
- d'un document de programmation politique : il présente les projets que la municipalité décide d'engager pour sa ville pour les 5 à 10 années à venir ;
- d'une feuille de route à destination de tous les habitants : décliné sous forme de document d'information, les citoyens sont informés des actions engagées et de leur phasage dans le temps.

Il s'agit aussi d'un document glissant, d'où son amplitude, qui doit permettre de faire le lien avec le mandat suivant et d'intégrer les restes à réaliser des projets non terminés du mandat en cours.

Si le début de mandat constitue le moment idéal pour élaborer un nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI), force est de constater que, face aux besoins du plan de mandat de l'équipe municipale actuelle, s'est ajouté l'apurement du « reste à réaliser » de l'ancienne équipe municipale :

- projets annoncés mais non financés ;
- état inquiétant des écoles et des bâtiments accueillant des services municipaux ;
- carences énormes en terme d'isolation thermique et d'étanchéité ;
- acquisitions en dépit de toute raison au fil du temps pour un total de 96 bâtiments à entretenir (et les taxes afférentes) ;
- travaux engagés sans suivi, pour certains sans consultation, pour d'autres avec des procédures incertaines, dans des bâtiments qui aujourd'hui s'avèrent à reprendre complètement.

Ainsi, un important travail de recensement des besoins a dû être effectué. Les investissements nécessaires pour moderniser ou rénover la ville ont été évalués, estimés, programmés dans le temps : entretien et modernisation du patrimoine, poursuite d'opérations déjà lancées, opérations nouvelles.

Le PPI répond ainsi à une triple logique :

1) Logique de pilotage :

- Suivi des réalisations et des projets à venir de la collectivité
- Estimation des coûts d'investissements à venir
- Priorisation des projets du mandat

2) Logique opérationnelle :

- Lisibilité budgétaire accrue
- Outil d'arbitrage budgétaire
- Enrichissement de l'information financière
- Programmation opérationnelle des projets

3) Logique financière :

- Outil d'aide à la décision et à la construction du budget primitif
- Outil de programmation à moyen terme de l'activité des services
- Outil de simulation financière à moyen terme

Le plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base des quatre priorités d'actions que s'est fixée la municipalité :

Priorité 1

Pour notre avenir, donner la priorité à nos enfants : 18 millions d'euros consacrés à nos enfants pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'éducation dans les différentes écoles de la ville ;

Priorité 2

Pour améliorer nos vies, transformer la ville : 18 millions d'euros sur le centre-ville auxquels s'ajouteront près de 2 millions sur la Verrerie et 5 millions sur la qualité des espaces publics ainsi que 5 millions par le biais de nos rétributions à CAP Métropole et 6 millions sur les attributions de compensation de Saint-Étienne Métropole ;

Priorité 3

Pour sécuriser nos bâtiments, entretenir notre patrimoine : 7 millions d'euros sur la transition écologique et mise aux normes de nos bâtiments publics auxquels s'ajoutent les 13 millions déjà fléchés sur le centre ville dans des autorisations de programme ;

Priorité 4

Pour notre vivre ensemble, humaniser la ville : 5 millions d'euros pour promouvoir le lien social, renforcer la vie associative et imaginer des espaces de sport et de respiration.

Proposition :

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation juridique de le faire approuver par le conseil municipal, ce PPI a été élaboré dans un souci de bonne gestion, de transparence et de sincérité.

Il permettra à tous les Ripagériens de suivre et de comprendre les arbitrages entre projets, financements ou dates de lancement, de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le plan pluriannuel d'investissement tel que proposé en annexe.

Débat :

M. Point expose que le PPI rassemble les investissements auxquels la commune est confronté : décidés ou subits, en l'occurrence avec un patrimoine qui a fait l'objet de peu d'entretien. Il rappelle que ce document va exister pour la 1ère fois sur la commune de Rive de Gier, alors que la loi Notre de 2015 encourageait fortement les collectivités à s'engager dans ce type de démarche. Il explique que c'est un exercice qui impose de trouver des financements, et impose beaucoup de rigueur budgétaire. Il conçoit que les membres du conseil soient peut-être interloqués sur le fait que ce PPI soit déployé jusqu'en 2030. Il indique que c'est une question d'honnêteté intellectuelle, car il y a toujours des effets reports, des retards dans la réalisation des travaux. Il rappelle que les AP/CP représentent 24 millions d'investissement choisis, mais qu'il y a 48 millions (66%) qui sont subit car le patrimoine est complètement dégradé, et que cela pose des problèmes de sécurité. Il signale que les montants chiffrés seront amenés à être révisés. Il précise enfin qu'il a été décidé d'informer le conseil municipal de ce PPI et de le partager, alors qu'il aurait pu être décidé de le garder en document interne.

Mme Reynaud pose plusieurs questions sur le tableau joint en annexe à la délibération :

* concernant les tennis, elle indique que la toiture a été refaite mais qu'il y a des fuites et que le revêtement est en train de se dégrader. De plus, il y a des problèmes sur le tènement et le bail avec Constellium qui prend fin en novembre 2023. Elle demande ce qu'il est prévu pour résoudre ces problèmes.

* concernant le stade Mayol, le centre social Armand Lanoux et l'école intercommunale avec Chateauneuf, elle s'interroge ce que la municipalité compte faire, pour quels montants et à quelle échéance.

* concernant les échangeurs, elle s'inquiète particulièrement de celui du Sardon.

M. le Maire lui répond :

* concernant l'échangeur du Sardon, il rappelle qu'il relève de la responsabilité de l'État. Des 1^{ers} travaux ont été programmés pour cet été, dans le sens Saint-Étienne - Lyon. La commune est dans l'attente d'éléments plus précis. Il est bien conscient des problèmes de sécurité de cet échangeur et y est très attentif.

* concernant le CTM / stade Mayol : il explique qu'il y aurait une possibilité de déplacer le CTM en dehors des zones inondables et d'aménager le stade Mayol dans son ensemble.

* concernant les tennis : il indique que les travaux réalisés sous mandat précédents ont été mal fait et que des discussions sont en cours avec Constellium. Il s'agirait pour la commune de reprendre la propriété foncière de l'ensemble du tènement pour sécuriser l'ensemble des pratiquants du tennis.

* concernant l'école intercommunale avec Chateauneuf : il précise qu'un rendez-vous est prévu très prochainement avec le Maire de Chateauneuf. Il rappelle que Chateauneuf n'a pas d'école sur son territoire d'où le besoin de réfléchir en commun sur cette question pour partager les responsabilités.

* concernant le centre social Armand Lanoux : il expose qu'il a besoin d'être repris pour que les habitants aient un bâtiment qui correspondent à leurs besoins.

M. Valente a également plusieurs questions :

* avec la suppression du préau de l'école Victor Hugo pendant les travaux du conservatoire, il s'inquiète des solutions mise en œuvre pour ombrager la cour.

* concernant le centre social Armand Lanoux : il insiste pour connaître l'échéance des travaux.

* concernant la délocalisation du CTM au stade Mayol, il convient de la nécessité d'un nouveau bâtiment mais souhaite savoir à quel endroit il sera positionné.

* Il demande ce qui est envisagé pour le bâtiment du commissariat vers carrefour market.

* Il regrette que seulement une piste cyclable soit envisagée sur l'ancien site Duralex et non pas aussi des équipements permettant l'échange.

* Globalement, il explique qu'il aurait aimé avoir des dates de réalisation et le budget détaillé pour chacun des projets présentés, pour plus de transparence.

Mme Reynaud regrette que le détail n'ait pas été travaillé en commission. Elle ramène les priorités du PPI en proportion du budget.

M. Point souligne que cela n'a pas de sens, surtout si elle prend en compte le fonctionnement car le PPI ce n'est que de l'investissement.

Mme Reynaud regrette que l'équipe majoritaire fasse le procès de l'équipe précédente. Elle trouve que le PPI présenté ressemble à une liste « à la Prévert » et que son contenu est très pauvre en réalité. Elle ne voit pas de vraie vision pour la ville. Elle regrette que le Maire reste dans le flou et réponde sans répondre. Elle regrette que dans les restes à réaliser, des projets soient indiqués « projets annoncés mais non financés » et rappelle qu'il y avait un PRIR avec des subventions fléchées. Elle revient ensuite sur le conseil municipal du 25 janvier où M. le Maire aurait dit « je défis quiconque de me dire qu'on a perdu les 4,7 millions de la région en étant en retard ». Or elle affirme que cela a été dit par les services municipaux dans la réunion du PRIR qui a eu lieu en mairie.

M. le Maire dit que cela est faux.

Mme Reynaud poursuit : il y avait 2,5 millions par an qui devaient être financés par la commune et le reste par la région, département, SEM... Mais on a perdu les 4,7 millions. Elle craint que les propos que le Maire a tenu en séance, à l'encontre du Président de région, sans assumer qu'il était hors délais, nuisent aux chances de la commune d'obtenir d'autres subventions par la suite. Sur le PRIR, elle regrette que seul le projet du conservatoire ait démarré au bout de 3 ans et qu'il ne soit pas fini. Elle a donc du mal à croire que 54 millions de projets pourront voir le jour d'ici à 2026. Elle considère que si la présentation se veut transparente, elle ne l'est pas tant que ça. Elle pense que c'est un acte politique et que le Maire essaie de se mettre en scène.

M. le Maire affirme que Mme Reynaud ment et qu'elle confirme ses mensonges alors que tous ses collègues disent que la région s'est retirée de la rénovation urbaine. Il pense qu'elle l'attaque parce qu'elle n'est pas en responsabilité. Il rappelle qu'elle était aux côtés du président de région lorsqu'il était venu dans la commune. Il aimerait qu'elle sollicite la région à son tour. Il ne cache pas sa déception que la région ne soit plus en soutien de la rénovation urbaine. Il considère que le PPI n'est ni d'une liste à la Prévert, ni d'une mise en scène mais qu'il s'agit d'un gros travail de la majorité municipale pour lister des priorités. Il a souhaité faire confiance aux membres du conseil municipal en communiquant ce PPI. Il lui semble qu'il est d'une importance considérable pour la commune d'œuvrer pour les enfants, pour les écoles et d'améliorer leurs conditions d'accueil. Il comprend qu'il y ait de l'impatience, car c'est toujours trop long pour que les dossiers se transforment sur le terrain. Mais il affirme que les projets pour le renouvellement du centre ville sont lancés. Il demande de ne pas confondre ce projet et le plan de mandat. Le PPI englobe le plan de mandat sur l'ensemble des sujets qu'il faut traiter. Il explique que le tableau présenté n'est pas dans le détail précis de chaque opération mais qu'il est possible de suivre tout ces sujets grâce au tableau des AP/CP.

Pour répondre à M. Valente, il indique que l'ancien site Duralex, mais aussi le reste de la ville, a besoin d'une piste cyclable et qu'un projet métropolitain de plan vélo est en cours de développement. Sur le CTM, le projet est à l'étude et il n'y a pas encore d'emplacement précis de réservé. Pour le centre social, l'engagement pris est qu'il soit prêt d'ici la fin du mandat et le travail est engagé sur ce point là.

Enfin concernant les propos tenus par Mme Reynaud, il regrette qu'elle mette toujours en doute sa parole sur tous les sujets car cela ne fait pas avancer les dossiers.

M. Granata estime que, pour une véritable transparence, il faudrait avoir le même tableau mais avec des chiffres et des dates pour toutes les lignes.

M. le Maire pense qu'il y a une mauvaise compréhension sur ce qu'est un PPI : c'est le tableau de bord général, qui ensuite se décline avec les AP/CP et les budgets d'investissement qui sont très transparents. C'est très utile sur la trajectoire financière de la commune.

M. Valente s'interroge sur la non anticipation des travaux du barrage. Il se demande si le Maire est en mesure de respecter ses engagements sur la re-municipalisation de l'eau pour 2024.

M. le Maire soutient que M. Valente se trompe car il ne peut pas y avoir re-municipalisation du service de l'eau : ce n'est pas une compétence municipale mais une compétence métropolitaine. Il affirme qu'il n'y a jamais eu d'engagement pour une municipalisation du service de l'eau. Il explique qu'il y a une fusion des régies de l'eau au niveau métropolitain jusqu'en 2023 et qu'à la fin de l'actuel contrat de prestation, il y aura un choix à faire pour maîtriser le bien public qu'est l'eau. Mais il répète qu'il n'est pas possible de le re-municipaliser car la loi l'interdit actuellement. Concernant l'alimentation en eau des ripagérien, il assure être particulièrement engagé sur ce travail et avoir mis à jour un certain nombre de dysfonctionnements qui ont eu lieu lors de la remontée de compétence. Enfin, sur la

sécurité alimentaire des ripagériens, il rappelle que plusieurs branchements demeurent en plomb et que c'est une priorité sur laquelle il faut intervenir.

M. Rousset a l'impression d'avoir le père Noël ou Zorro face à lui avec un Maire qui déclare redresser tout ce qui ne va pas dans la commune. Il s'interroge sur le nombre d'emprunts qu'il faudra pour cela. Il reproche au Maire d'être toujours en train de taper sur l'ancienne municipalité alors qu'il y a eu 25 ans de mandat communiste avant et ce n'était pas brillant non plus.

M. Point confie que présenter un tel constat ne va pas dans le sens de la valorisation de Rive de Gier, c'est pourquoi son équipe s'est interrogée avant de faire ce devoir de transparence. Il interpelle ensuite Mme Reynaud : il pense qu'en dépit des liens qu'elle a avec l'ancienne équipe, si elle était aujourd'hui à la place de M. Bony, elle réagirait de la même façon. Il estime qu'elle devrait faire un peu plus de « mise à la place de » et admettre que l'équipe municipale a le sens des responsabilités. Il rappelle qu'en 2010, la situation de dette de Rive de Gier était exceptionnellement haute avec plus de 26 millions, et que la préfecture avait placé la commune dans le réseau d'alerte. Pour se désendetter, il a fallu arrêter d'emprunter entre 2015 et 2020 et donc arrêter d'investir pour entretenir le patrimoine qui a été dégradé plus vite que prévu. Pour lui, ce que la commune vit aujourd'hui est une conséquence de tout cela. Il indique que deux emprunts ont été réalisés à ce jour et que la commune va devoir emprunter 2,5 millions chaque année pour la mise en œuvre du PPI, avec un autofinancement minima d'1,5 millions. Il indique que cela implique une maîtrise des coûts sur les charges à caractère général, sur la masse salariale, etc.

M. Valente montre la pétition signée par 75 % des habitants du quartier de la Roche contre la décision d'IRA3F de supprimer le city stade. Il dit qu'il serait dommageable que les enfants soient contraints de jouer dans les allées ou incendier des véhicules comme ce fut le cas ce week-end.

M. le Maire s'indigne du parallèle que vient de faire M. Valente.

M. Valente demande, concernant la rue W. Rousseau, quel est le devenir de l'immeuble du globe. Il dit que l'éclairage public est allumé le jour et éteint la nuit et qu'il faudrait commencer par cela pour réduire le coût des fluides. Enfin, il dit avoir la preuve de la promesse électorale du Maire d'un retour à la municipalisation de l'eau.

Mme Reynaud montre sur sa tablette l'image indiquant : « pour un véritable service municipal de l'eau ».

M. le Maire indique que l'immeuble du globe et la rue W. Rousseau font partie des zones concernées par le renouvellement urbain et que des études sont en cours. Sur l'éclairage public, il rappelle qu'il vient de dire, lors de la présentation, qu'il était défectueux et devait être sécurisé pour faire des économies d'énergie. Sur le sujet des équipements de quartier, il indique que dans le PPI, il y a une ligne pour ces équipements de proximité nécessaires à la qualité de vie. En occurrence, sur le quartier Zola / la Roche, il explique qu'il y aura un nouveau city stade dans les prochains mois, avec un engagement d'associer les habitants à la rénovation du site. Il précise que sur ce site, il y a des parcelles appartenant à IRA3F, notamment celle où se trouve l'actuel city stade qui est aujourd'hui dangereux pour la pratique du sport. Il réaffirme ensuite l'engagement de la municipalité de promouvoir la pratique du sport de proximité.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.

Votant contre : 9

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Marc DERDERIAN

Rapport	
Objet : COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE	
Direction en charge : Direction Générale des Services	Elu rapporteur : Vincent BONY

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_088 en date du 23 septembre 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

Considérant que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal,

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions n° DEC_2023_0003 à 0014 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Intitulé de l'acte	Informations
DEC_2023_0003	20/01/2023	Contrôle périodique réglementaire des installations électriques des bâtiments des communes et intercommunalités du pays du Gier.	Attribution du marché à l'entreprise SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS, pour un montant annuel de 4 240,00 € HT, pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 2023, renouvelable une année.
DEC_2023_0004	20/01/2023	Contrôle des installations de gaz des bâtiments des communes et intercommunalités du pays du Gier.	Attribution du marché à l'entreprise SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS, pour un montant annuel de 1 120,00 € HT, pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 2023, renouvelable une année.
DEC_2023_0005	20/01/2023	Contrôle des extincteurs et systèmes de sécurité incendie des communes et de l'intercommunalité du pays du Gier	Attribution du marché à l'entreprise AED, pour un montant annuel de 6 005,25 € HT, pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 2023, renouvelable une année.
DEC_2023_0006	27/01/2023	Convention de mise à disposition de locaux et moyens techniques de la serre municipale au profit de la commune de Saint Joseph	Mise à disposition afin de produire des fleurs à planter dans les parterres et des vasques pour la commune de Saint Joseph, pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2023, avec une contribution forfaitaire de 662 € TTC par an.
DEC_2023_0007	27/01/2023	Convention de mise à disposition de locaux et moyens techniques de la serre municipale au profit de la commune de Saint Martin la Plaine	Mise à disposition afin de produire des fleurs à planter dans les parterres et des vasques pour la commune de Saint Martin la Plaine, pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2023, avec une contribution forfaitaire de 1 600 € TTC par an.
DEC_2023_0008	27/01/2023	Convention de mise à disposition de locaux et moyens techniques de la serre municipale au profit de la commune de Génilac	Mise à disposition afin de produire des fleurs à planter dans les parterres et des vasques pour la commune de Génilac, pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2023, avec une contribution forfaitaire de 1 820 € TTC par an.

DEC_2023_0009	02/02/2023	Convention de mise à disposition de locaux de la maison des projets à la Ligue de l'enseignement de la Loire	Mise à disposition des locaux à usages de bureaux situés Boulevard des Provinces, pour l'année 2023, avec reconduction tacite, pour les permanences de l'adulte relais et la redynamisation des conseils citoyens du centre-ville et du Grand Pont.
DEC_2023_0010	08/02/2023	Convention de mise à disposition d'un local à Saint-Étienne Métropole	Mise à disposition d'un bureau situé dans le bâtiment de l'hôtel de ville pour y tenir les permanences du service des eaux, ouvertes au public, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024.
DEC_2023_0011	08/02/2023	Lot 1 - Maintenance des ascenseurs et monte charge des commune du pays du Gier	Attribution du marché à l'entreprise LOIRE ASCENSEURS, pour un montant annuel de 3 965 € HT, pour une durée démarrant à compter de sa notification jusqu'au 31 Décembre 2025 et renouvelable une année.
DEC_2023_0012	14/02/2023	Convention de mise à disposition de locaux du 11 rue Grange Burlat au profit du SIPG	Mise à disposition afin de maintenir une activité de centre d'examen de permis de conduire, pour un loyer trimestriel de 2 500 €, pour une durée de cinq ans à compter du 1 ^{er} janvier 2023.
DEC_2023_0013	16/02/2023	Demande de subvention à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 – Eclairage public	Demande d'une subvention pour l'opération de « Rénovation de l'éclairage public » à hauteur de 20 000 € HT (20%) pour une dépense totale prévisionnelle de 250 000 € HT.
DEC_2023_0014	16/02/2023	Demande de subvention à l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 - Cinéma	Demande d'une subvention pour l'opération « Requalification et extension du cinéma – partie 2 accessibilité » à hauteur de 210 052 € HT (20%) pour une dépense totale prévisionnelle de 1 050 263,53 € HT.

Mme Reynaud s'interroge sur la différence de coût de mise à disposition des serres municipales entre les communes de Saint Martin la Plaine et Génilac, alors qu'il s'agit de communes de même strate.

M. le Maire répond que la différence vient du service rendu qui n'est pas le même.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h20.

Fait à RIVE DE GIER, le 31 mars 2023

Le Maire,

Vincent BONY



Le Secrétaire de séance,

Julien CHANELIERE